Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260518-2026D37-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le dix-huit mai,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Jérôme BLINO, Maire
Date de convocation du conseil municipal : mardi 12 mai 2026

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 25 - Votants : 27

PRESENTS : Mme Annick ADVENARD - Mme Catherine ALBARET - Mme Stéphanie BAHOLET - M. Jérôme BLINO – M. Stéphane BOULLARD - M. Maxime BOULLARD – Mme Karine BRÛLÉ - Mme Tiphaine CHATAL - M. Julien CHESNIN - Mme Emilie CHESNIN - Mme Adélaïde DAVID - M. Jérome DOUET - M. Dominique FILLOUX - Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR - M. Pierre-Marc GIROT - Mme Nathalie GRUEL - Mme Béatrice KEERLE - M. Xavier LOGODIN - M. Xavier MORICET - M. Christophe PALOU - M. André PÉDRON - Mme Jocelyne PHILIPPE - M. Olivier THERAUD - Mme Aurore TROFFIGUÉ - Mme Céline VIROT

ABSENTS EXCUSÉS : M. Laurent LORJOUX - M. Eric ROZÉ

POUVOIRS : M. Laurent LORJOUX (Pouvoir à Mme Karine BRÛLÉ) - M. Eric ROZÉ (Pouvoir à M. Jérôme BLINO)

Secrétaire de séance : M. Julien CHESNIN

Délibération n°2026D37 : Désignation d'un délégué à la mission locale du Pays de Redon et de Vilaine

Rapporteur M. Jérôme BLINO, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Mission Locale est une structure de service public de proximité, dédiée à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Elle a pour mission d'aider les jeunes à accéder à l'emploi (recherche, mise en relation avec les entreprises, contrats aidés, alternance), construire un projet professionnel, trouver une formation adaptée, être accompagnés dans les démarches de vie quotidienne (logement, santé, mobilité, droits, budget).

Contrairement à un simple service d'emploi, la Mission Locale propose un suivi personnalisé et global sous forme d'entretiens individuels avec un conseiller référent, d'ateliers (CV, entretien, orientation), d'accompagnement vers des dispositifs d'insertion (ex : CEJ – Contrat d'Engagement Jeune) et orientation vers des partenaires spécialisés si besoin.

Les Missions Locales travaillent en lien avec France Travail, les collectivités locales, les entreprises, les organismes de formation.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260518-2026D37-DE

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Est candidate en qualité de représentant titulaire dans cette instance :

Titulaire
Mme Emilie CHESNIN

Le conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret,

Est élue pour représenter la commune de Nivillac à la mission locale du Pays de Redon et de Vilaine

Titulaire
Mme Emilie CHESNIN

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Julien CHESNIN

Le Maire,
Jérôme BLINO

MAIRIE DE NIVILLAC
56 (Morbihan)

Délais et voies de recours *:*
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - **Hôtel de Bizien-** 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*